



MAIRIE de LE MUY

- 83490 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LE MUY

Séance du vendredi 29 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Polyculturelle Pierre Taxil – 11 Avenue Jules Ferry - Le Muy, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 22 septembre 2023 (Article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales).

PRESENTS :

Madame Liliane BOYER, Monsieur Romain VACQUIER, Madame Christine MASSA, Monsieur Alain CARRARA, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Calogero PICCADACI, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Gil OLIVIER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur Edouard BARRE, Madame Lina CIAPPARA, Madame Noura KHELIL-MOKRANE, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Thierry MARTIN, Monsieur Laurent BARROS, Monsieur Lionel SAUVAN, Monsieur Franck AMBROSINO, Monsieur Rémy BRIGNACCA, Madame Jocelyne SATEAU, Monsieur Jean-Michel CHAIB, Monsieur Adrien GAND, Monsieur Adrien MICHOT

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Dominique BARDON donne procuration à Monsieur Gil OLIVIER, Monsieur Anthony PONTHEU donne procuration à Monsieur Romain VACQUIER, Madame Silvia MARIN donne procuration à Monsieur Calogero PICCADACI, Madame Annick CHAVE donne procuration à Monsieur Adrien GAND

ABSENT EXCUSE :

Monsieur Aurélien SENES

ABSENTES :

Madame Céline BONALDI, Madame Nurhayat ALTUNTAS

Conseil Municipal de la Commune du Muy				
en exercice	présents	représentés	absents	quorum
29	22	4	3	15

Madame Christine MASSA a été désigné(e) en qualité de Secrétaire de Séance par le Conseil Municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

2023 - 62 DECISION MODIFICATIVE N° 1/2023 – BUDGET VILLE

BUDGET GENERAL 2023/ MODIFICATION D'INSCRIPTIONS BUDGETAIRES

Le Maire,

Expose à l'Assemblée qu'il convient d'envisager des modifications d'inscriptions budgétaires sur le budget général.

Ces modifications portent, en fonctionnement, crédits supplémentaires au chapitre 011 – article 615221, pour les travaux de remise en état des locaux de la maison de la jeunesse suite au dégât des eaux du 24 juillet 2023. Cette dépense est compensée par une recette au chapitre 75 – article 75888 correspondant au remboursement de l'assurance.

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 26 septembre 2023,

Propose la décision modificative N° 1 – BUDGET GENERAL – suivante :

<i>Article/chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>615221/011</i>	<i>Entretien et réparations sur bâtiments publics</i>	<i>150 000.00 €</i>	
<i>75888/75</i>	<i>Autres produits divers de gestion courante</i>		<i>150 000.00 €</i>
TOTAL		150 000.00 €	150 000.00 €

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (26) :

Adopte la décision modificative n° 1 - Budget Ville.

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre le Maire et le Secrétaire de Séance.
Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 02 Octobre 2023

Le Secrétaire de Séance,


Christine MASSA

Le Maire,


Liliane BOYER



AR Contrôle de Légalité

10 OCT. 2023

Mise en ligne
sur le site de Ville
www.ville-lemuy.fr

11 OCT. 2023